

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/05/14/2020020988/justel>

Dossier numéro : 2020-05-14/19

Titre

14 MAI 2020. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation de l'avenant n° 21 au contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2013-2018

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 02-06-2020 page : 38593

Entrée en vigueur : 20-04-2020

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Le Gouvernement de la Communauté française approuve l'avenant n° 21 au contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2013-2018 qui figure en annexe du présent arrêté.

[Art. 2](#). Le présent arrêté produit ses effets le 20 avril 2020.

[Art. 3](#). La Ministre de l'Enfance est chargée de l'exécution du présent arrêté.